

DELIBERATION

COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 22 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à vingt-et-une heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 17 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

<u>Présents</u>: Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Madame LENOEL

Absents excusés: Madame MOREL a donné pouvoir à Madame LEMOINE

Monsieur HAMEL a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR

Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur ENGEL

Monsieur COISEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI

Monsieur LEPORTIER

Absent:

Madame TERRIER, Monsieur BENOIST

Secrétaire de Séance: Madame LEMOINE

22-077 AMENAGEMENT DE LA RD7 TRANCHE 2023-2024

Vu le Code de la Fonction Publique;

Vu le Code de la commande publique;

Vu la délibération n° 21-125 du 21 octobre 2021 autorisant le Maire à lancer une procédure adaptée pour la passation d'un marché de maitrise d'œuvre.

Considérant que la phase PRO étant finalisée, la commune doit lancer un appel d'offres pour les travaux relatifs à la tranche 2023-2024. L'estimation financière présentée par le Maitre d'œuvre est de 924 490€ HT, soit 1 109 388€ TTC dont 758 890€ HT (910 668€ TTC) à la charge de la commune de Bernières-sur-Mer ; la différence étant financée par le Département du Calvados.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- AUTORISE le Maire à lancer un appel d'offre pour la passation des marchés de travaux pour la tranche 2023-2024 relative à l'aménagement de la RD7, et de signer tous documents nécessaires pour la réalisation de ces travaux;
- AUTORISE le Maire à solliciter le Département du Calvados au titre de l'APCR+ pour les années 2023 et 2024, soit 75 000€ par année, ainsi que tous organismes susceptibles de participer financièrement au coût des travaux dans la limite de 80% du montant HT des travaux subventionnables, comme l'Etat dans le cadre du CRTE.

Vote: Pour: 16

Accusé de réception en préfecture 014-211400668-20220922-22-077-DE Date de télétransmission : 28/09/2022 Date de réception préfecture : 28/09/2022 Pour extrait conforme,
Le Maire
Phomas DUPONT-FEDERICI